

Réunion plénière du réseau des Villes et Territoires Durables « Cohésion sociale et Agendas 21 »

Vendredi 07 décembre 2012



Quelques notes relevées lors des témoignages :

MATINEE en plénière

Introduction

Gérard POUJADE, Président de l'ARPE

Le contexte régional :

L'Agenda 21 de la Région, tout comme celui du Séquestre, arrivent en fin de période de reconnaissance. Un travail important a débuté pour proposer une deuxième version avec comme fil rouge les questions suivantes : que faut-il reproduire ? Que ne faut-il pas reproduire ? Qu'apporte aujourd'hui un agenda 21 ?

Les premiers Agendas 21 ressemblaient à des catalogues de bonnes intentions. Aujourd'hui, le contexte a évolué et il est nécessaire d'imaginer des agendas 21 différents. Ces nouveaux agendas seront des documents politiques courts avec un nombre d'indicateurs réduits. L'évaluation, notamment pour l'agenda 21 de la Région, pourra se faire de manière annuelle par le biais du rapport de développement durable qui constituera ainsi le rapport d'étape annuel.

Mesures mises en œuvre par la Région :

La Région souhaite que les actions de son Agenda 21 soient directement déclinables. Deux exemples :

- l'éco-chèque permet de financer les travaux de rénovation énergétique des particuliers. Les communautés de communes et les communes ont la possibilité de passer une convention avec la Région afin de compléter cette aide.
- la compensation carbone : la Région a décidé de compenser carbone ses actions. L'ARPE souhaite se faire le relais de ce dispositif et va mettre en place un système de compensation carbone ouvert à tous.

Thierry Galibert, Directeur Adjoint de la DREAL Midi-Pyrénées

Le contexte :

Le Pacte de solidarité écologique (PSE), volet social du Grenelle de l'environnement, a comme objectif de rendre accessible à tous le développement durable et de mettre en avant la réduction des inégalités sociales et environnementales comme projet collectif. Parmi les mesures proposées figure la création d'un atelier national sur la cohésion sociale dans les Agendas 21.

C'est dans cette optique que le Ministère de l'Écologie, reprenant la proposition du PSE, a mis en place en 2011 un atelier de travail national, relayé par des ateliers en région, dont un en Midi-Pyrénées, avec pour objectif de mieux prendre en compte la cohésion sociale dans les Agendas 21.

L'atelier territorial Midi-Pyrénées :

Sous la houlette de la DREAL et avec l'appui du CETE du Sud-Ouest, 6 collectivités ont apporté

leurs contributions et réfléchi ensemble pendant 4 journées de travail courant 2011.

Les collectivités participantes étaient les suivantes :

- le Conseil Régional
- les communes de Colomiers, Saint Geniès Bellevue et de Saint Orens de Gameville
- la communauté de communes du Réalmontais
- le Pays du Val d'Adour

L'ADEME et l'ARPE ont également pris part aux travaux.

Aujourd'hui, il est important de valoriser le travail accompli tant au niveau régional que national, en le partageant et en allant plus avant dans les réflexions.

C'est donc tout naturellement que la DREAL a proposé de présenter et poursuivre cette démarche au sein de la plateforme Territoires et Développement Durable, outil co-piloté par le conseil régional et l'État pour favoriser le développement durable dans les territoires.

Témoignages de collectivités sur leur approche territoriale de la cohésion sociale

La commune de Saint Orens de Gameville :

Yannick DIGNAC, Directeur Général Adjoint, Saint Orens de Gameville

Présentation de la commune :

- une commune vallonnée
- du pavillonnaire en impasse
- des classes sociales supérieures
- une importante évolution démographique mais densification plus lente que le reste du territoire en raison du prix du foncier
- 11 000 habitants

Les objectifs actuels de la commune :

- volonté de pouvoir offrir de nouveaux logements tout en densifiant la population
- volonté de produire davantage de logements sociaux (13% à ce jour)
- volonté de situer la commune au regard du développement durable en croisant deux indicateurs :
 - l'Indice de Développement Humain (IDH) : prend en compte la longévité et la santé, l'instruction et l'accès au savoir, un niveau de vie décent ;
 - l'empreinte écologique (EE) : c'est la surface de terre nécessaire pour une population. Le seuil de durabilité (c'est-à-dire qui permet un renouvellement des ressources) est de 1,9 ha par habitant.

Muriel BORIES, directrice du CCAS de Saint Orens de Gameville

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) :

Dans les communes de plus de 3500 habitants, les centres communaux d'action sociale ont l'obligation depuis 1993 de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux. Ce travail a conduit au rapprochement avec la démarche Agenda 21, à travers un travail de sensibilisation aux indicateurs de l'ABS.

Lors de ce travail, des liens ont été mis en place avec la CAF et les associations de la commune afin de réaliser un travail de complémentarité.

L'importance du partenariat :

- Pour être efficace, il est nécessaire de mettre en place et de disposer d'espaces de

partenariats comme dans le cadre de l'atelier territorial Agenda 21 et cohésion sociale piloté par la DREAL, du PCET de Toulouse métropole, de la Plateforme d'Observation Sociale de Midi-Pyrénées.

- Il est important de travailler avec d'autres échelles et d'interconnecter ces différentes échelles pour avoir une lecture partagée : par exemple, un lien fort a été tissé avec le PCET de Toulouse Métropole par le biais de l'axe 3 « Gouvernance et animation du territoire sur la lutte contre le changement climatique ». Deux des propositions portent sur la construction d'un référentiel à partir de l'IDH et de l'EE et sur la prise en compte et la réalisation des ABS dans les Agendas 21.

Thierry Campeggi, Directeur Général des Services, Communauté de communes du Réalmontais

Présentation de la communauté de communes :

- 14 communes aujourd'hui, 16 en 2013 : la superficie de la collectivité va doubler à cette occasion
- 800 habitants
- située à 20 minutes de deux grandes villes
- « un balcon fleuri », une économie résidentielle, une agriculture dynamique

Le rôle de la communauté de communes :

- « en bas de l'échelle » c'est-à-dire proche du terrain
- relier les différents territoires entre eux
- favoriser les liens entre secteurs économiques

Comment faire ?

- réalisation d'un diagnostic partagé afin de créer une culture commune puis de définir une stratégie
- s'appuyer pour ce faire sur la cohésion sociale et le lien social
- favoriser un développement économique et endogène, favoriser le local
- se créer une identité forte pour exister entre Albi et Castres
- relier les territoires les uns aux autres en créant une maison des services : mise en commun des services publics, économiques, sociaux et culturels (médiathèque, PMI, salles de réunion...)

En conclusion, pour un élu :

L'Agenda 21 permet de conduire le changement en donnant du sens et de la cohérence.

Marie-Christine FRAISSE, chargée de mission Agenda 21, Colomiers

Deux idées phare :

Changer le regard sur les centres sociaux :

- Les centres sociaux s'appellent désormais « maisons citoyennes » : il est important de ne pas stigmatiser les lieux comme étant uniquement des lieux pour personnes en difficultés sociales
- Aujourd'hui, ces maisons bénéficient d'une plus grande ouverture et sont aussi plus polyvalentes :
 - accueil de permanences des services municipaux
 - atelier pour les jeunes
 - lieu de réflexion avec des structures d'aide à l'enfance
 - ...
- Du coup, la fréquentation a nettement augmenté.

Accès à la culture pour tous :

Création d'une médiathèque dont les objectifs sont de :

- favoriser l'intergénérationnel,
- rompre avec les organisations traditionnelles en mélangeant les différents supports (actualités, arts, bandes dessinées, langues, littérature, science)
- répondre aux exigences environnementales en construisant un bâtiment HQE.

Jérôme PERDRIX, conseiller municipal chargé du développement durable, Ayen (Limousin)

Le contexte :

- Au départ, une commune sinistrée suite à la fermeture d'une usine
- village de 606 habitants en 2006, année de démarrage de l'Agenda 21
- L'Agenda 21 comporte 107 actions, mais beaucoup sont de petites actions : les « petites actions » sont plus facilement concrétisables, ce qui incite à les mener jusqu'au bout.
- Les finalités « Cohésion sociale » et « Épanouissement des êtres humains » ont pris de l'ampleur dans le deuxième plan d'actions.
 - des indicateurs de participation ont été mis en place
 - création d'une résidence intergénérationnelle
 - réalisation d'une maison des enfants, où s'arrête régulièrement le « bébé bus » du conseil général
 - création d'un relais « service public » couvrant les champs de l'emploi, des prestations sociales, des transports et de l'habitat
 - des moments privilégiés pour se retrouver : « cafés écocitoyen », « cafés blabla »...

Un Agenda 21, pourquoi ?

- L'Agenda 21 constitue la feuille de route pour les équipes municipales.
- L'Agenda 21 s'enrichit beaucoup des autres.
- L'Agenda 21 a permis d'aller plus vite dans les actions et de mettre de la cohérence.
- Un « collectif 21 », constitué d'habitants, vient d'être créé afin de pérenniser la démarche et de prendre éventuellement le relais des équipes municipales en cas de changement politique.

Focus sur un exemple d'outil au service des démarches et réflexions en Midi-Pyrénées

Michelle EVEN, Plateforme d'Observation Sociale de Midi-Pyrénées

Rôle de la Plateforme d'Observation Sociale de Midi-Pyrénées (POSMIP) :

- lieu d'échanges entre partenaires
- réalisation d'outils d'aide au pilotage pour les politiques de cohésion sociale
- alimentation du débat public
- informations sociales, recensement des travaux d'observation sociale

Dossiers en cours :

- mise en place d'un groupe de travail sur l'ABS, avec entre autres la commune de Saint Orens,
- montage d'un dossier sur les jeunes en Midi-Pyrénées
- mise en place d'ateliers de présentation d'études ou d'outils.

Réactions et échanges

Monique IBORRA, députée de la Haute-Garonne, membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale

Associer le niveau national au niveau territorial :

- le niveau national ne se nourrit pas assez des expériences locales ;
- associer le niveau national est une démarche indispensable.

Ne pas focaliser uniquement sur l'aspect social :

- Rechercher la cohésion sociale et le vivre ensemble passe d'abord par la réduction des inégalités.
- Mais la cohésion sociale nécessite aussi de traiter en parallèle les aspects économiques et les aspects sociaux.
- Les différents échelons de territoire doivent travailler ensemble : le niveau territorial traite les symptômes et le niveau national traite la maladie.
- Il est indispensable de décloisonner ces différents échelons et de travailler ensemble.

La place des citoyens :

- Force est de constater que les conseils de développement n'ont pas beaucoup de succès.
- L'Agenda 21 reste probablement encore un outil trop technocratique : Le citoyen ne comprend pas ce qu'on fait dans un Agenda 21 ; or, un Agenda 21, c'est d'abord pour le citoyen.

Réactions de la salle :

Henri BLANC, Maire de Saix : le social s'inscrit dans notre démarche participative ; il est un vecteur de la démocratie participative.

Yannick DIGNAC, DGA, Saint Orens : comment mieux faire sur le territoire alors qu'une partie de l'assise fiscale de la cohésion sociale a disparu avec la suppression de la taxe professionnelle?

Thierry CAMPEGGI, DGS, CC du Réalmontais : il faut sans arrêt expliquer pour entraîner les gens, les convaincre.

Jérôme PERDRIX, conseiller municipal d'Ayen : il faut avoir des élus motivés qui aient envie de porter la démarche. L'Agenda 21 doit faire partie de l'identité de la commune.

Didier BOSQUE, Pays Tolosan : La loi Voynet de 1999 a permis la reconnaissance des démarches de « pays » s'appuyant sur des conseils de développement. Ces conseils permettent la recherche d'une plus grande cohérence des actions à différentes échelles. Ils permettent de débattre des choix politiques avec les citoyens.

Thierry CAMPEGGI, DGS, CC du Réalmontais : il est indispensable de privilégier dans un premier temps la formation action au sein même de la collectivité. Ce premier pas permettra d'aller ensuite plus facilement vers de la formation continue plus classique.

APRES-MIDI en ateliers

Objectifs des ateliers :

- établir un constat à partir des expériences des participants ;
- définir des pistes d'actions à développer au sein de la plateforme TD2.

Atelier « Cohésion sociale et précarité » :

Les inégalités écologiques sont très souvent le reflet d'inégalités sociales : inégalité d'accès à la nature, écart dans l'exposition à la pollution ou aux risques, inégalité d'accès à une alimentation saine et à des produits éco-conçus...

Ces éléments permettent d'affirmer que le social, plus encore que l'économique et l'environnemental, illustre la nécessité de progresser vers une vision *intégrée* du développement durable.

Pistes de réflexion pour l'atelier :

- En quoi la cohésion sociale peut-elle aider à réduire les inégalités ? Et lesquelles (énergétique, alimentaire...)
- En quoi la cohésion sociale peut-elle aider à articuler les politiques publiques en matière de lutte contre la précarité ?

Restitution des travaux :

Constats :

Comment on bascule dans la précarité ? Séparation, logement mal isolé, diminution des revenus

Consolidation des droits

Isolement / individualisme

Fracture psychologique

Perte de l'estime de soi

Travailleurs pauvres

Manque de réseau (sociaux, professionnels)

Mobilité

Pistes d'actions / Propositions :

Avoir des méthodes et outils de prévention pour éviter aux personnes de basculer dans la précarité

Valoriser les actions

Agir sur l'habitat : décent en termes de surface et de performance, accessible, peu coûteux, propriété ou location ?

Accompagner les enfants : retours d'expériences, pistes d'actions

Accompagner la reconnaissance de l'auto-production : jardinage, rénovation, partage de savoirs

Préserver l'estime de soi

Si on devait retenir 4 pistes d'actions prépondérantes :

- Agir sur l'habitat : décent en termes de surface et de performance, accessible, peu coûteux, propriété ou location ?
- Accompagner les personnes en situation de précarité à l'aide de retours d'expérience et d'idées d'actions
- Accompagner la reconnaissance de l'auto-production : jardinage, rénovation, partage de savoirs
- Avoir des méthodes et outils de prévention pour éviter aux personnes de basculer dans la précarité

Atelier « Cohésion sociale et participation » :

L'atelier Midi-Pyrénéen a proposé comme définition de la cohésion sociale : «la capacité d'agir ensemble d'un groupe de personnes vivant sur le territoire régional démontrant son aptitude à collaborer pour produire un climat propice au changement en tenant compte de toutes les mutations et répondant ainsi collectivement et de façon partagé à l'intérêt général. »

A titre de rappel : la Convention d'Aarhus : « Information et participation du public devraient être organisées non pour légitimer ou rendre acceptable une décision publique, mais pour améliorer le contenu de cette décision publique afin qu'elle réponde aux exigences cumulées (et parfois contradictoires) de la rationalité écologique du développement durable ».

Pistes de réflexion pour l'atelier :

- En quoi la cohésion sociale peut-elle aider à aller vers plus de participation ?
- En quoi la cohésion sociale peut-elle aider à mobiliser plus largement pour créer un mouvement collectif vers le changement ?
- En quoi la cohésion sociale peut-elle aider à organiser durablement la participation ?

Restitution des travaux :

Constats :

La participation, c'est quoi ?

Tous les sujets sont liés à la participation : jardins partagés, précarité, DD, participation des habitants, intergénérationnel, interculturel

Distinguer information / consultation / concertation / co-construction → nécessite d'une définition commune et partagée

Participation : un risque, mais aussi une opportunité → susciter une adhésion au projet

La participation, avec qui ?

Difficulté à rassembler tous les types de personnes

Parfois des citoyens « consommateurs » à responsabiliser

On n'entend pas tout le monde : seulement ceux qui ont des messages à transmettre.

Ouvrir les discussions à tous : c'est difficile

Crainte des habitants d'être manipulés

La participation, comment ?

Etre clair sur le périmètre et le dire clairement aux habitants

Le « pourquoi » de la participation détermine le « comment ».

Il faut être patient

Les freins à la participation :

Difficulté de concilier les différentes échelles

Manque de lisibilité des compétences des différents échelons → articulation communes, communauté de communes, département...)

Tendance à rejeter la faute sur l'échelon du dessus

Décalage dans les attentes élus / techniciens / administrés

Différence entre le « temps » des citoyens et le « temps » des collectivités

Manque d'une capacité à agir des conseils de développement

Manque de crédibilité de certaines démarches → la décision est prise.

Difficulté de passer de la concertation à la participation

Manque de concertation

Les formes de participation classiques ne mobilisent pas les habitants

Manque de connaissances techniques et donc de formation des élus sur la concertation et la consultation

Difficulté pour l' élu d'entendre la critique

Pour les élus : peur de la remise en cause de leur pouvoir / mandat

Conflit lié à la légitimité de l' élu et à la place de l'habitant

Elus parfois réfractaires à donner la parole aux habitants

Difficulté d' appropriation par les élus des actions proposées par les habitants

Les réunions de concertation sont parfois le nid de l'opposition

Pistes d'actions / Propositions :

La participation, c'est :

Affirmer le fait que la participation est une démarche pour faire vivre la démocratie en cours de mandat

La participation est une profession

La participation, comment ?

Bien utiliser le mot « Agenda 21 »

Clarifier le pourquoi on veut faire participer les habitants / acteurs du territoire

Clarifier l'utilité des dispositifs participatifs dans la gestion locale

Clarifier dès le départ la portée de la participation

Clarifier les règles du jeu dès le départ (compétences, moyens de la collectivité, marge de manœuvre des habitants)

Articuler la participation des habitants et la capacité de mettre en œuvre les décisions dans une perspective d'intérêt général (≠ de consommation) ou d'approches individuelles

Choisir des entrées thématiques spécifiques pour intéresser / attirer les administrés

Trouver une porte d'entrée fédératrice qui concerne les gens directement

Utilisation de supports et d'outils de concertation ludiques

Nécessité de créer les conditions de la participation (moyens humains et techniques)

Mieux cibler la participation

Susciter l'envie (comment ?)

En faire un outil utile pour digérer collectivement la complexité

Intégrer la notion de temps dans la démarche

Favoriser des petits groupes pour la participation

L'organisation et le suivi des dispositifs de participation permettent de faire durer la démarche

Création de commissions extra-municipales → co-construction

Formation-action des élus

Clarifier et éduquer sur les différents niveaux de participation

Processus d'éducation à la citoyenneté / service civique

à lire : Jean VIARD : Nouveau portrait de la France, édition de l'Aube, 2012 (la démocratie du sommeil « qui dort, décide »)

Si on devait retenir 4 pistes d'actions prépondérantes (2 groupes) :

- Identifier les collectivités voulant se lancer dans un conseil en développement et les aider à le mettre en place en lançant un appel à projet
- Clarifier dès le départ la portée de la participation et clarifier les règles du jeu
Susciter l'envie de la participation
Intégrer la notion de temps dans la démarche
- Organiser et suivre les dispositifs participatifs pour les faire durer dans le temps
- Former les élus / techniciens / habitants